



Le conseil d'administration,

- Vu le Code général de la Fonction publique ;
- Vu les articles [L822-1 à L822-5](#) du code de l'éducation ;
- Vu le décret [n° 2016-1042 du 29 juillet 2016](#) relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- Vu le décret [2012-1246 du 7 novembre 2012](#) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
- Vu l'arrêté du [7 août 2015](#) modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Projet de délibération

Il est demandé aux administrateurs d'approuver :

La signature de la convention de prestation de service relative à la mise en œuvre de la paie à façon via RenoirRh, par la Directrice générale du Crous de Créteil.

Après en avoir délibéré,

le Conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Composition de la séance	
Administrateurs présents :	11
Procurations :	12
Total des voix :	23
Quorum :	10
Nombre de membres constituant le conseil :	28

Détail du résultat du vote des administrateurs	
Refus de prendre part au vote :	00
Abstentions :	00
Contre :	00
Pour :	23
Résultat :	Approuvée

Fait à Créteil, le 13 juin 2025

La Présidente du Conseil d'administration
Isabelle PRAT

Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
de la région académique d'Île-de-France

Page 1 sur 1